

Guide Utilisateur
-
**Evolutions de
l'applicatif pour la
version 7.6.0**

Tableau de diffusion du document

Document : Guide utilisateur
Version : 7.6.0
Destinataires : Utilisateurs Harpège
Nombre de pages total : 24

Tableau des versions du Document

Version	Date	Nature de la modification
1	18/05/2018	Version initiale.

Table des matières

1.	<u>INTRODUCTION</u>	4
2.	<u>ÉVOLUTIONS DU PATCH 7.6.0</u>	5
2.1.	MODULE CONCERNÉ PAR CES ÉVOLUTIONS	5
3.	<u>INFOCENTRE RH SUPINFO: DATUM PROMOUVABILITES HU</u>	6
4.	<u>PRISE EN COMPTE DE L'ARRÊTÉ DU 4 OCTOBRE MODIFIANT LES BAP RÉFÉRENS</u>	7
5.	<u>BASCULE DES BAP REFERENS II VERS REFERENS III :</u>	7
5.1.	IMPACT SUR LES CONTRATS :	9
5.1.1.	BASCULE AUTOMATISÉE :	9
5.1.2.	SANS OUTIL :	10
5.2.	IMPACT SUR LES POSTES :	13
5.2.1.	BASCULE AUTOMATISÉE :	13
5.2.1.	SANS OUTIL :	14
5.3.	IMPACT SUR LES FICHES D'ACTIVITÉ :	17
5.4.	IMPACT SUR LES CARRIÈRES :	18
5.5.	IMPACT SUR LES HÉBERGÉS :	19
6.	<u>CRÉATION DU CONTRAT "PRATICIEN AGRÉÉ - MAÎTRE DE STAGE DES UNIVERSITÉS"</u>	20
7.	<u>(VEILLE RÉGLEMENTAIRE) ARRÊTÉ DU 24 JUILLET 2017 PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX PRÉSIDENTS ET DIRECTEURS DES EPES RELEVANT DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT ET DE GESTION DE CERTAINS AGENTS DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</u>	22
8.	<u>Modification des libellés du contrat HA et du code statut C0106</u>	24

1. INTRODUCTION

Ce document est un guide utilisateur différentiel, c'est-à-dire qu'il reprend uniquement les domaines fonctionnels qui ont évolué dans un seul document.

Il a pour objectif d'expliquer à partir des écrans, les évolutions (nouveaux champs, règles de gestion, ...) qui ont été mises en place dans le cadre de cette version.

2. EVOLUTIONS DU PATCH 7.6.0

2.1. PAR CES ÉVOLUTIONS

MODULE CONCERNÉ

Il s'agit de modifications HARPEGE mises en place dans le cadre de :

- ❖ DM125145 : DATUM promouvables EC-HU : remontée des enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires promouvables
- ❖ DM115619 : Nomenclatures : Prise en compte de l'arrêté du 4 octobre modifiant les BAP Référens
- ❖ DM124336 : Outils : (Veille Règlementaire) - REFERENS III POST OP
- ❖ DM129100 : Contrat : Création du contrat "Praticien agréé - Maître de stage des universités"
- ❖ DM130793 : Nomenclatures : (Veille règlementaire) Arrêté du 24 juillet 2017 portant délégation de pouvoirs aux présidents et directeurs des EPES relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur en matière de recrutement et de gestion de certains agents du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- ❖ DM131687 : Nomenclatures : Modification des libellés du contrat HA et du code statut C0106

3. INFOCENTRE RH SUPINFO: DATUM PROMOUVABILITES HU

Ajout d'un nouveau module DATUM Promouvabilites HU (Hospitalos-Universitaires) similaire à celui des enseignants chercheurs au niveau de :

- règles de gestion
- fonctionnement
- fichiers générés

La seule différence est le filtre sur le type de population : dans ce nouveau datum la population concernée est :

- type de population « SB - Enseignants hospitalo-univers. »
- type de population « SD - Enseignants hospitalo-univers. des CSERD »
- type de population « SP - Enseignant hosp-U disc. Pharmaceutiques »
- type de population « MG - Enseignants/chercheurs de Médecine Générale »

Outils : Infocentre RH Supinfo

DATUM Titulaires DATUM Contractuel DATUM Promouvabilités E/C DATUM Promouvabilités HU

Paramétrage d'extraction

Année de promotion :

Date d'observation :

Génération du fichier du ministère (Datum)

Génération des fiches de synthèse

Générer Extraction

4. PRISE EN COMPTE DE L'ARRÊTÉ DU 4 OCTOBRE MODIFIANT LES BAP RÉFÉRENS

A l'installation du patch Har7601a, les éléments du référentiel de nomenclature REFERENS II sont fermés au 14/10/2016 et les éléments du référentiel de nomenclature REFERENS III sont créés et ouverts au 15/10/2016.

Cela concerne donc :

- Création de nouvelles périodes pour les différentes BAP avec leurs nouveaux libellés,
- Création de nouvelles familles professionnelles et modification des libellés de certaines autres familles,
- Création de nouveaux emplois types et modification des libellés de certains autres emplois types.

3 éditions sont également impactées :

- Edition d'un dossier agent et d'un dossier complet
- Edition du type de contrat de travail
- Edition des emplois type

5. BASCULE DES BAP REFERENS II VERS REFERENS III :

Suite à la mise en place du nouveau référentiel REFERENS III, une bascule doit être réalisée pour prise en compte des nouvelles nomenclatures dans les dossiers existants :

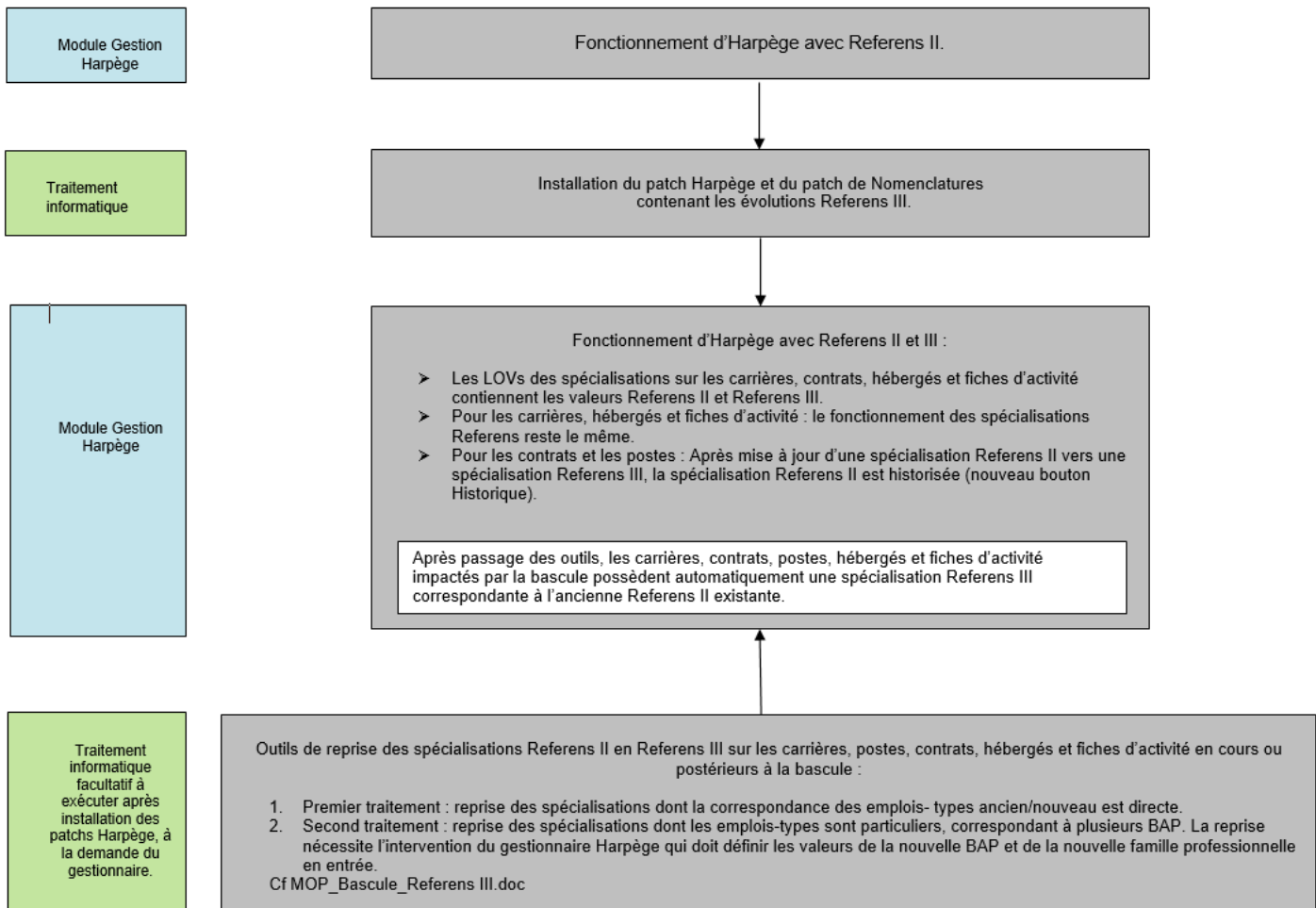
- Les carrières
- Les contrats
- Les postes
- Les hébergés
- Les fiches d'activités

Un outil optionnel est mis à disposition pour simplifier cette bascule.

!/ Attention : Bien que ces outils soient facultatifs, pour la cohérence des données envoyées (Datum, PMS, Sinaps...) nous vous invitons à effectuer ce traitement afin de ne pas avoir en table à la fois des données REFERENS II et REFERENS III (cas où l'établissement n'utilise pas les outils mais fait uniquement les modifications manuelles).

Le fonctionnement de cet outil est décrit dans le document MOP_Bascule_ReferensIII.

Schéma récapitulatif :



5.1. CONTRATS :

IMPACT SUR LES

Dans le cadre de l'évolution de la nomenclature Referens II vers la nomenclature Referens III, la reprise des contrats existants est possible via des outils mis à disposition (cf HaGuide_Utilisateur_Harpege_7-6-0.doc) ou manuellement.

Dans les deux cas, les anciennes valeurs de la nomenclature Referens II avant reprise seront historisées. Un nouveau bouton « Historique REFERENS II » permettra de les consulter.

5.1.1. BASCULE AUTOMATISÉE :

Exemple :

Exécution des outils de bascule de la nomenclature Referens II vers la nomenclature Referens III en date du 01/01/2018 (date paramétrable au lancement de l'outil) :

Avenant en cours à la date de bascule avant reprise :

The screenshot displays a software interface with three tabs: 'Historique', 'Contrats et avenants', and 'Imputation'. The 'Contrats et avenants' tab is active, showing the following details:

- Contrat de travail**
- Type: HS (Hors statut s/ressources propres)
- Statut: NR (Non renseigné)
- N°: 1
- R.N.E.:
- Contrat sur poste budget propre
- Buttons: Informations contrat, navigation arrows

Éléments du contrat ou de l'avenant

- Avenant n°: 0
- Paye en rappel
- Ann...
- Référence:
- Date de début: 01/01/2016
- Date de fin: 31/12/2018
- Date de signature:
- Date de fin exécution:
- Equivalent grade: 0564 (ADJENES P1)
- Niveau échelon:
- Fonctions assurées:
- Equivalent catégorie FP: C (CATEGORIE C)
- Spécialisation: Nomenclature REFERENS
- Buttons: Informations avenant, Fichier plat pour édition, Période d'essai

At the bottom, there are four buttons: Agent..., Carrière..., Affectation avec occupation..., and Affectation sans occupation...

Avenant après reprise via les outils : le nouveau bouton « Historique REFERENS II » apparaît et les anciennes valeurs y sont automatiquement historisées :

⇒ Bouton « Historique REFERENS II »

B.A.P	Famille professionnelle	Emploi type	Dates
			Début Fin
J	BAP J GP	JA GP VA	J1A21 E_J1A21
			01/01/2016 31/12/2017

5.1.2.

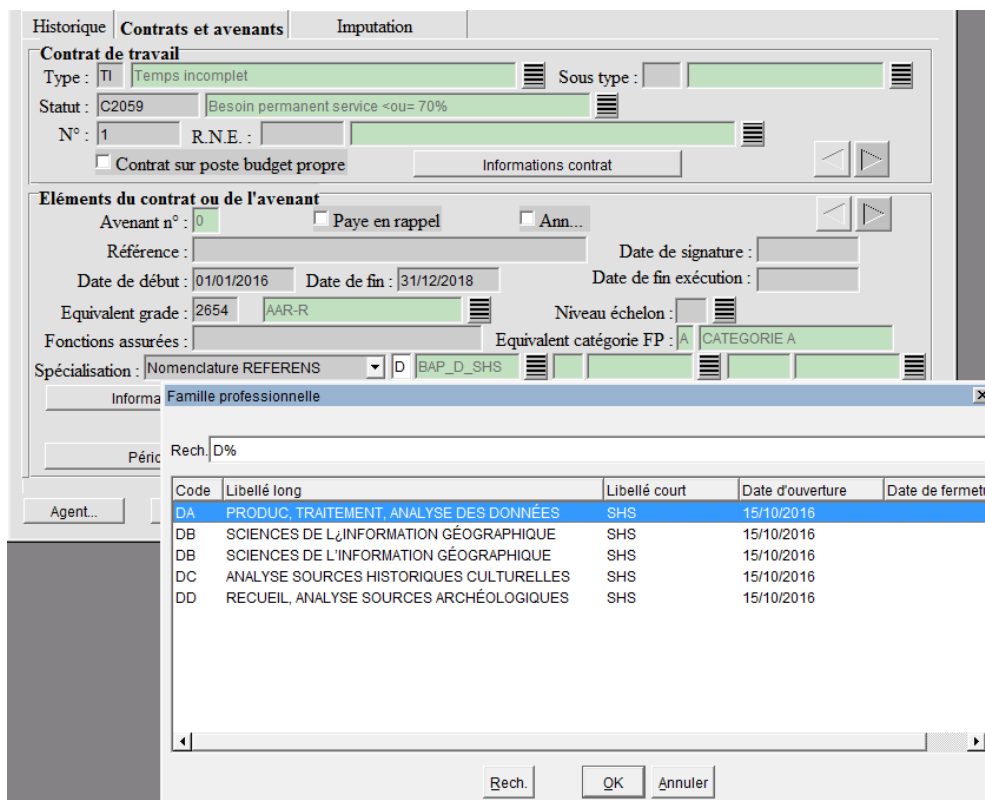
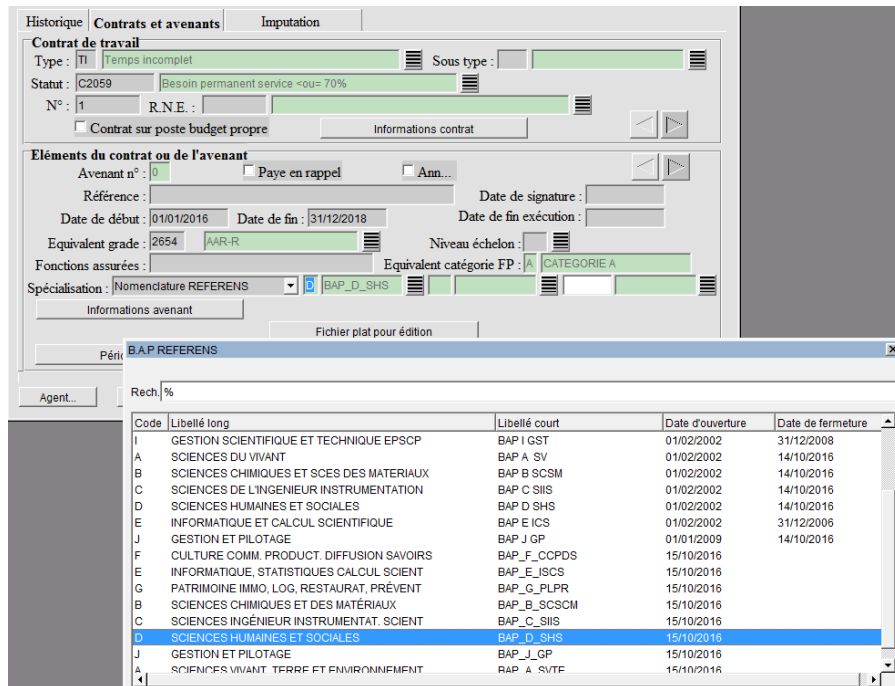
SANS OUTIL :

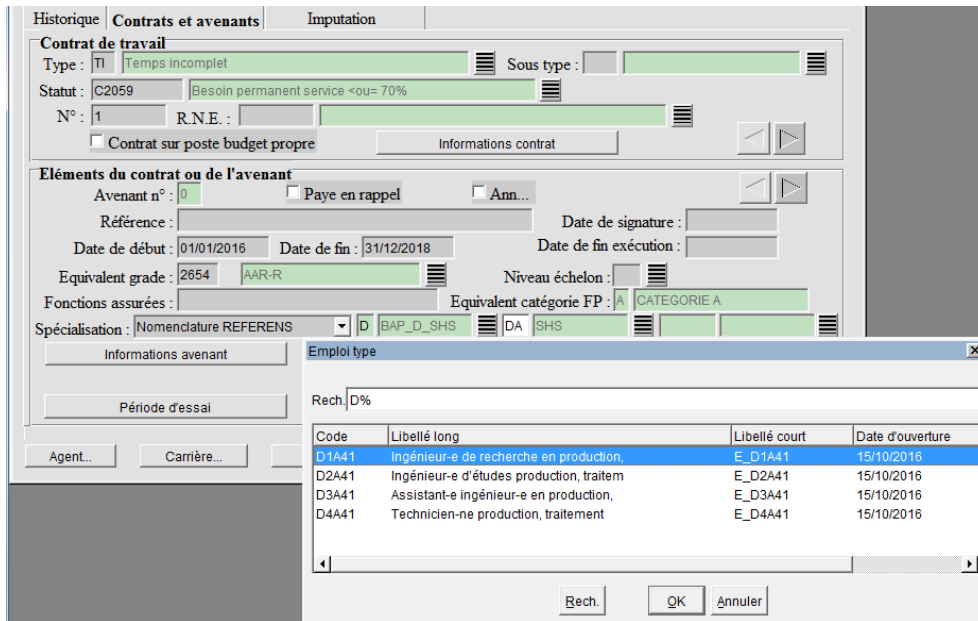
Exemple :

Reprise manuelle d'une nomenclature Referens II vers la nomenclature Referens III (pas d'exécution des outils de bascule) :

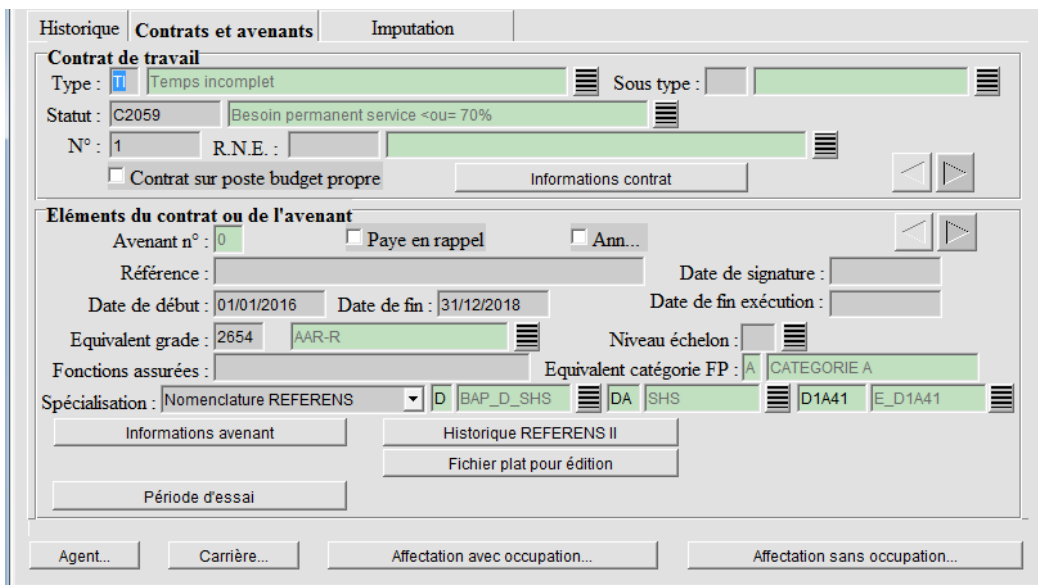
Avenant en cours au 15/10/2016 avant reprise :

Il convient de modifier les données actuelles des champs BAP, famille professionnelle et emploi type de l'écran en sélectionnant depuis la lov les nouvelles valeurs :

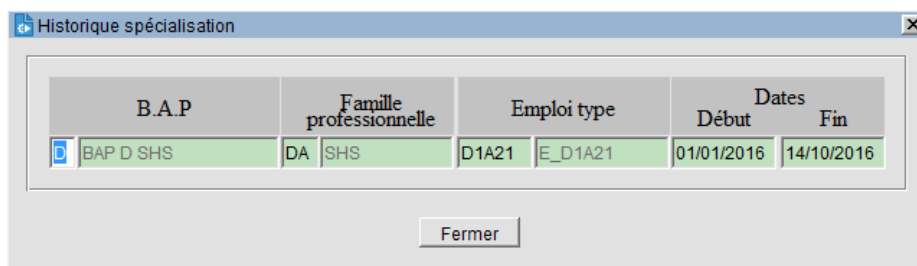




Après enregistrement de l'avenant, le bouton « Historique REFERENS II » apparaît :



⇒ Les anciennes valeurs précédemment écrasées par la nouvelle saisie sont automatiquement renseignées dans ce nouveau bouton :



5.2. POSTES :

IMPACT SUR LES

Dans le cadre de l'évolution de la nomenclature Referens II vers la nomenclature Referens III, la reprise des postes existants est possible via des outils mis à disposition (cf HaGuide_Utilisateur_Harpege_7-6-0.doc) ou manuellement.

Dans les deux cas, les anciennes valeurs de la nomenclature Referens II avant reprise seront historisées. Un nouveau bouton « Historique REFERENS II » permettra de les consulter.

5.2.1. BASCULE AUTOMATISÉE :

Exemple :

Exécution des outils de bascule de la nomenclature Referens II vers la nomenclature Referens III en date du 01/01/2018 (date paramétrable au lancement de l'outil) :

Poste en cours à la date de bascule avant reprise :

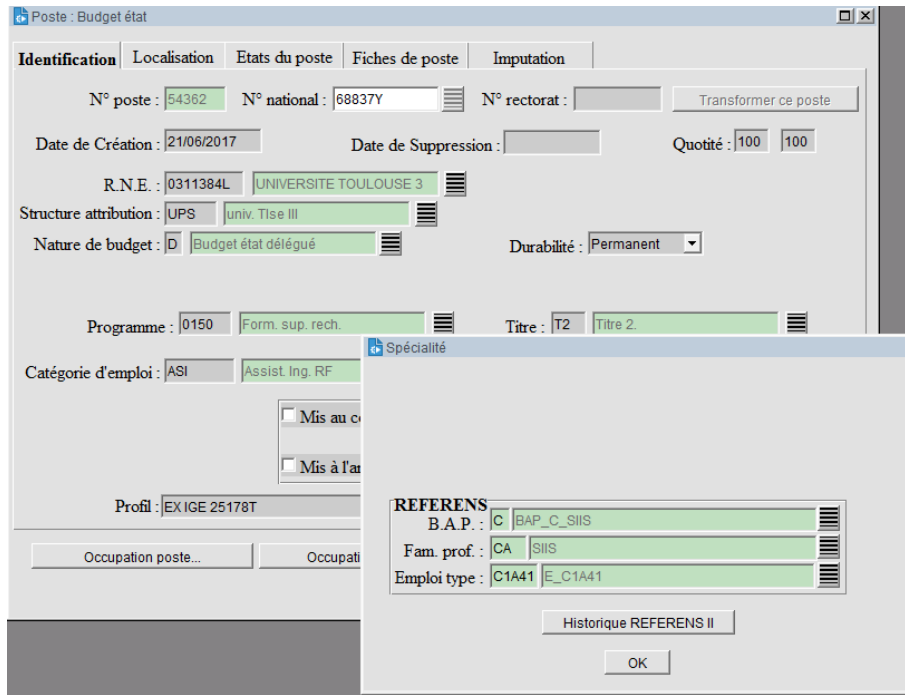
The screenshot shows the 'Poste : Budget état' application window. The 'Identification' tab is active, displaying the following fields:

- N° poste : 54362
- N° national : 68837Y
- N° rectorat : [empty]
- Date de Création : 21/06/2017
- Date de Suppression : [empty]
- Quotité : 100 / 100
- R.N.E. : 0311384L / UNIVERSITE TOULOUSE 3
- Structure attribution : UPS / univ. Tlse III
- Nature de budget : D / Budget état délégué
- Durabilité : Permanent
- Programme : 0150 / Form. sup. rech.
- Titre : T2 / Titre 2.
- Catégorie d'emploi : ASI / Assist. Ing. RF
- Profil : EX IGE 25178T

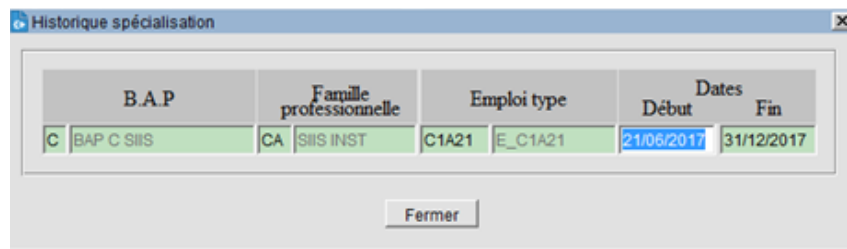
The 'Spécialité' dialog box is open, showing the following 'REFERENS' values:

REFERENS	B.A.P.
BAP C SIIS	C
SIIS INST	CA
E_C1A21	C1A21

Poste après reprise via les outils : le nouveau bouton « Historique REFERENS II » apparaît et les anciennes valeurs y sont automatiquement historisées :



⇒ Bouton « Historique REFERENS II »



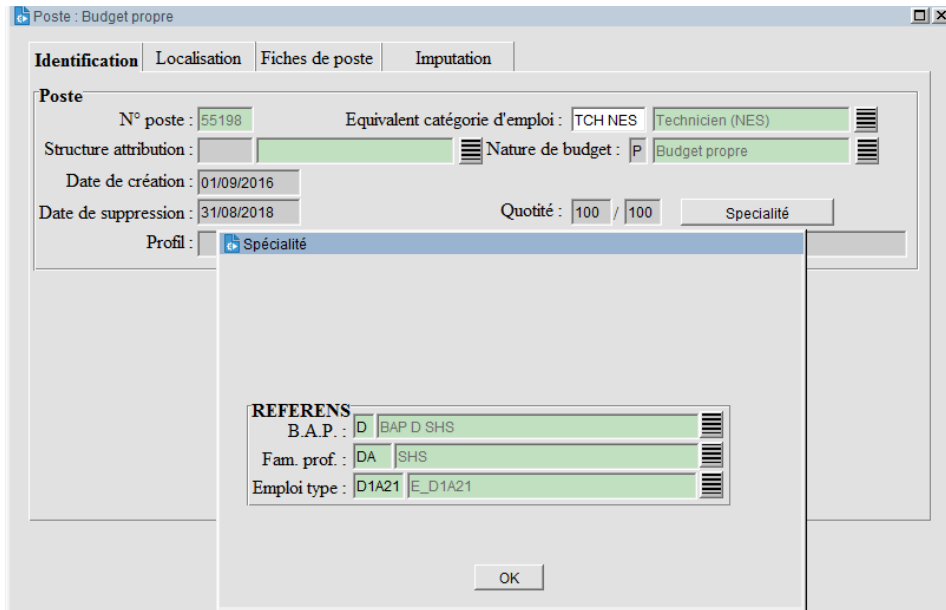
5.2.1.

SANS OUTIL :

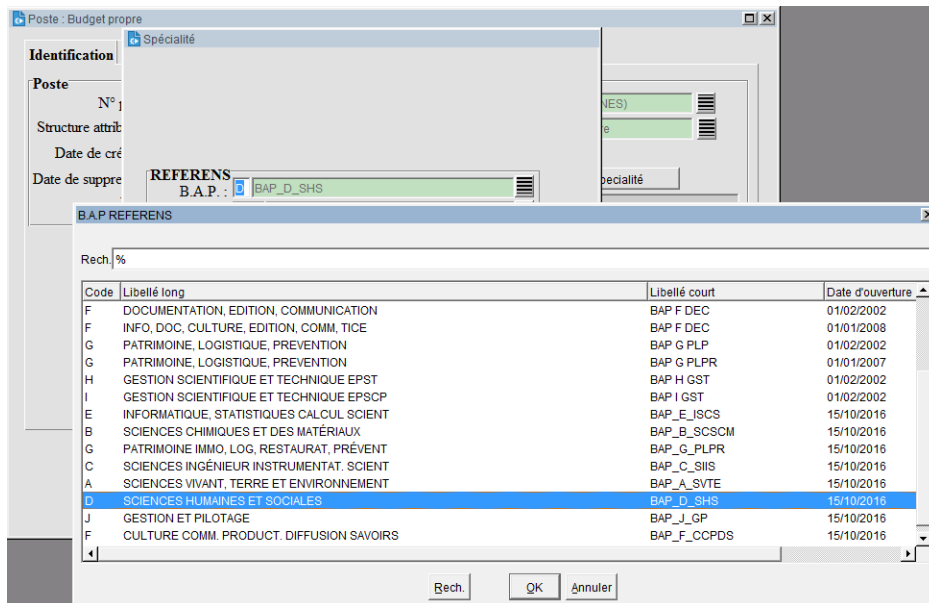
Exemple :

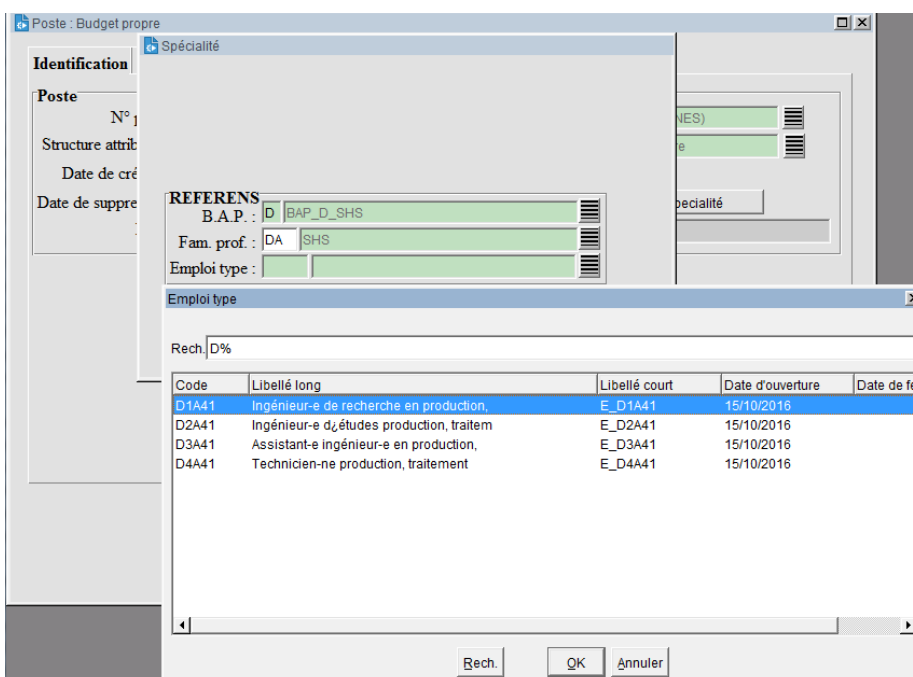
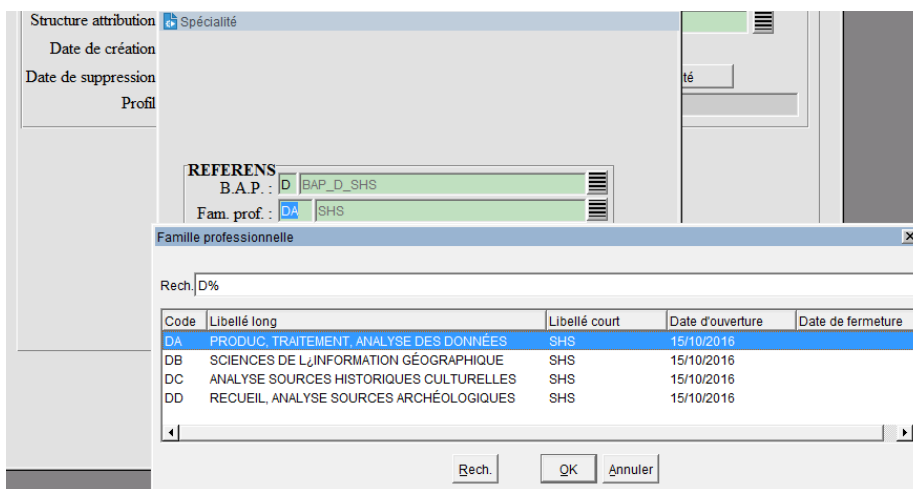
Reprise manuelle d'une nomenclature Referens II vers la nomenclature Referens III (pas d'exécution des outils de bascule) :

Poste en cours au 15/10/2016 avant reprise :

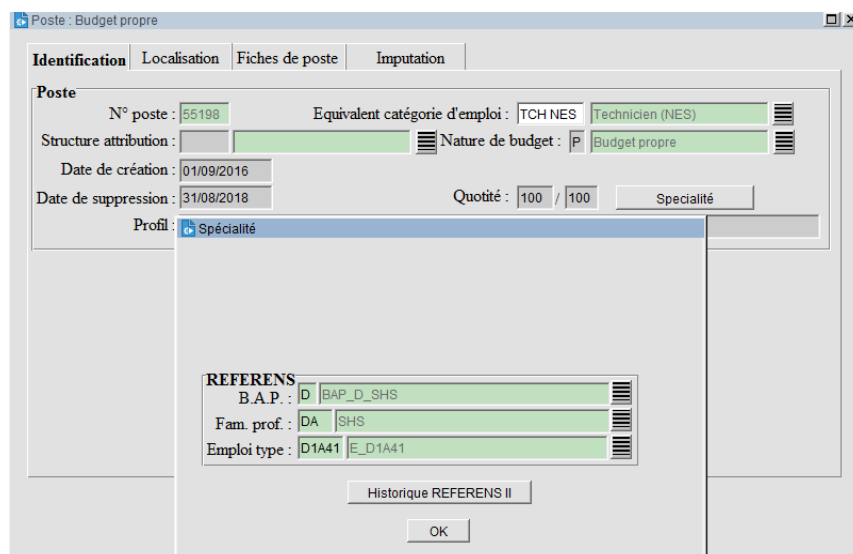


Il convient de modifier les données actuelles des champs BAP, famille professionnelle et emploi type de l'écran en sélectionnant depuis la lov les nouvelles valeurs. :

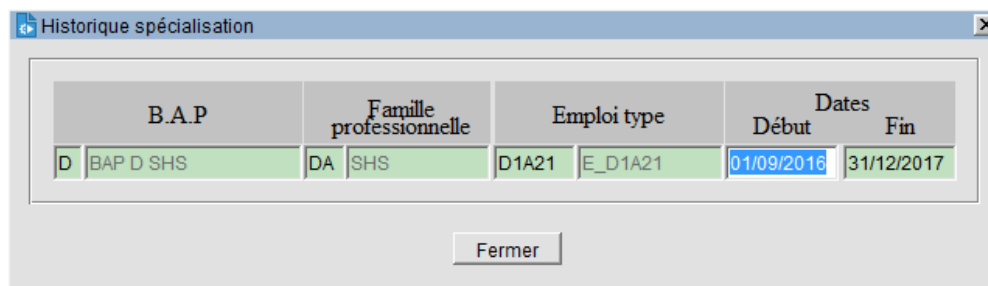




Après enregistrement du poste, le bouton « Historique REFERENS II » apparaît :



- ⇒ Les anciennes valeurs précédemment écrasées par la nouvelle saisie sont automatiquement renseignées dans ce nouveau bouton :



5.3. FICHES D'ACTIVITÉ :

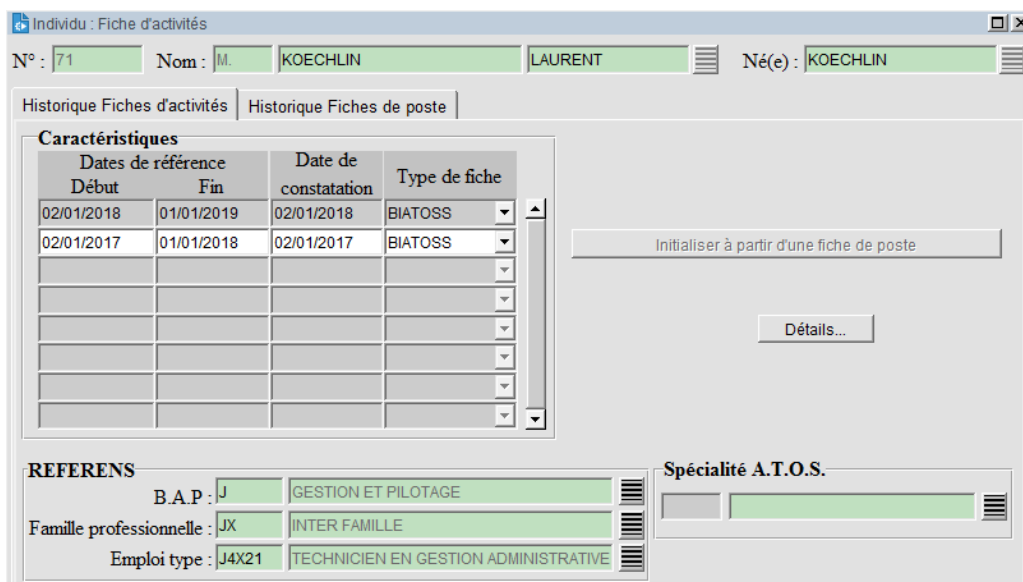
IMPACT SUR LES

Dans le cadre de l'évolution de la nomenclature Referens II vers la nomenclature Referens III, la reprise des fiches d'activité existantes est possible via des outils mis à disposition (cf HaGuide_Utilisateur_Harpege_7-6-0.doc) ou manuellement.

Pour les fiches d'activités la reprise consiste à clôturer les occurrences en vigueur la veille de la date de bascule, puis recréer une nouvelle occurrence avec la nouvelle BAP à partir de la date de bascule, soit manuellement, soit via l'outil.

Exemple avec une date de bascule au 01/01/2018 :

Avant reprise :



Après reprise :

Historique Fiches d'activités | Historique Fiches de poste

Caractéristiques

Dates de référence		Date de constatation	Type de fiche
Début	Fin		
02/01/2018	01/01/2019	02/01/2018	BIATOSS
01/01/2018	01/01/2018	02/01/2017	BIATOSS
02/01/2017	31/12/2017	02/01/2017	BIATOSS

Initialiser à partir d'une fiche de poste

Détails...

REFERENS

B.A.P. : J GESTION ET PILOTAGE

Famille professionnelle : JC ADMINISTRATION ET PILOTAGE

Emploi type : J4C42 Technicien-ne en gestion administrative

Spécialité A.T.O.S.

5.4. CARRIÈRES :

IMPACT SUR LES

Dans le cadre de l'évolution de la nomenclature Referens II vers la nomenclature Referens III, la reprise des périodes de spécialisation BAP existantes sur les carrières est possible via des outils mis à disposition (cf HaGuide_Utilisateur_Harpege_7-6-0.doc) ou manuellement.

Pour les périodes de spécialisation BAP des carrières la reprise consiste à clôturer les occurrences en vigueur la veille de la date de bascule, puis recréer une nouvelle occurrence avec la nouvelle BAP à partir de la date de bascule, soit manuellement, soit via l'outil.

Exemple avec une date de bascule au 15/10/2016 :

Avant reprise :

Carrière : Carrière

N° : 19 Nom : MME A19 HUGUETTE Né(e) : B19

Type population	Date début	Date fin	Car flottante	1ère titularisation (EN)
IA ITARF	01/01/1986		<input type="checkbox"/>	
CC Contract type CNRS	01/01/1980	31/12/1985	<input type="checkbox"/>	

Situation... Contrat...
Aff/Occup... Position...

Eléments carrière | Réduction / Majoration | Stage | **Spécialisation** | Avancement Spécifique | Fonctions TG

Référentiel utilisé de 1989 à 2001

B.A.P. : []
Spécialité : []

REFERENS

	B.A.P	Famille professionnelle	Emploi type	Dates	
				Début	Fin
F	BAP F DEC	FA DEC PATR	F1AP1 E_F1AP1	01/10/2016	
E	BAP E ICS	EA ICS ADM	E3A21 E_E3A21	01/01/2016	30/09/2016
I	BAP I GST	IA GST2 ASS	I1A01 E_I1A01	01/01/2002	20/03/2006

Après reprise :

Carrière : Carrière

N° : 19 Nom : MME A19 HUGUETTE Né(e) : B19

Type population : IA ITARF Date début : 01/01/1986 Date fin : Car flottante : 1ère titularisation (EN) :
 CC Contract.type CNRS Date début : 01/01/1980 Date fin : 31/12/1985

Situation... Contrat...
 Aff/Occup... Position...

Éléments carrière Réduction / Majoration Stage Spécialisation Avancement Spécifique Fonctions TG

Référentiel utilisé de 1989 à 2001
 B.A.P : Spécialité :

REFERENS

B.A.P	Famille professionnelle	Emploi type	Dates	
			Début	Fin
F BAP_F_CCPDS	FA CCPDS	F1AP2 E_F1AP2	15/10/2016	
F BAP F DEC	FA DEC PATR	F1AP1 E_F1AP1	01/10/2016	14/10/2016
E BAP E ICS	EA ICS ADM	E3A21 E_E3A21	01/01/2016	30/09/2016

5.5. HÉBERGÉS :

IMPACT SUR LES

Dans le cadre de l'évolution de la nomenclature Referens II vers la nomenclature Referens III, la reprise des affectations sur les structures de travail existantes est possible via des outils mis à disposition (cf HaGuide_Utilisateur_Harpege_7-6-0.doc) ou manuellement.

Pour les affectations sur les structures de travail la reprise consiste à clôturer les occurrences en vigueur la veille de la date de bascule, puis recréer une nouvelle occurrence avec la nouvelle BAP à partir de la date de bascule, soit manuellement, soit via l'outil.

Exemple avec une date de bascule au 01/01/2018 :

Avant reprise :

Individu : Structure de travail

N° : 97326 Nom : MME COLOMBIES ELISABETH Né(e) : ROOSEN

Structures de travail

Organisme de rattachement	Structure	Début	Fin	Quotité	Princ.
S CNRS	35R43 IPBS	02/03/2015	31/12/2017	100 / 100	<input checked="" type="checkbox"/>
S CNRS	35R43 IPBS	01/01/2018		100 / 100	<input checked="" type="checkbox"/>

Corps / Equivalent Corps : 275 AI-R CNRS Fonctionnaire
 Grade / Equivalent Grade : 2751 AI-R Personnel MAD
 Catégorie FP / Equivalent catégorie FP : A CATEGORIE A
 Contrat / Equivalent contrat : CR CDD RF (10 mois)

Spécialisation : Nomenclature REFERENS A BAP A SV AA SV MEDI A1A21 E_A1A21
 Type de personnel hébergé :

Individu... Local de travail...

Après reprise :

6. CRÉATION DU CONTRAT "PRATICIEN AGRÉÉ - MAÎTRE DE STAGE DES UNIVERSITÉS"

Un nouveau type de contrat PR « Praticien agréé - Maître de stage des universités » est créé. Les caractéristiques de ce nouveau type de contrat de travail sont les suivantes :

→ Type de contrat de travail :

Code du contrat	Libellé court (sur 20 car.)	Libellé long (sur 40 caractères)	Droit aux congés	Renouvell. autorisé	Autorisé aux titulaires	Mission
PR	Praticien agréé	Praticien agréé-maître de stage	N	O	N	N

Délégation	Invité/Associé	CDI	Temps partiel	Servicepublic	Saisie équivalent grade	Saisie équivalent grade
N	N	N	N	O	O	O

Condition recrutement	Dispense DEA	Avenant	Rémun. principale	Code catégorie	Début de validité	Références réglementaires
N	N	O	N	A	01/01/2016	Décret 2015-1869 & instruction interministérielle DSS/SD1B/2017/320

Enseignement supérieur	Motif temps partiel	Congé sans traitement	Discontinuité	Sous-type contrat	Dépassement plafond SS	Frontalier	Quotité rémunération
O	N	N	N	N	N	N	N

PACTE	PAST	Valide (saisie historique)	Invité	Blocage mvt 03	Doctorant	Statut contrat	Envoi partenaire rech.	Fiabilisation
N	N	O	N	N	N	C1210	N	N

→ Création d'un nouveau code grade TG pour le type de contrat PR :

Grade TG	Fonction TG	Libellé court (sur 10)	Libellé long (sur 40)	Date d'ouverture	Date de fermeture
0501770000	0000	COLLAB. SP	Collaborateur occasionnel SP	01/01/2016	

Et paramétrage de ce nouveau code grade TG pour le nouveau type de contrat :

Type de contrat	Début de validité	Fin de validité	Code grade TG	Témoin de recrutement temps partiel
PR	01/01/2016	NULL	0501770000	N

→ Création d'un nouveau code statut et une situation statutaire pour le type de contrat PR:

Statut	Libellé court (sur 20)	Libellé long (sur 40)	Date d'ouverture	Date de fermeture
C1210	Praticien agréé	Praticien agréé-maitre de stage	01/01/2016	

Situation statutaire	Libellé court (sur 20)	Libellé long (sur 40)	Fonctionnaire	PC
49	Collab. Serv. public	Collaborateurs occasionnels du serv. public	N	N

→ Pas besoin d'occupation/affectation sur des postes.

→ Pas d'arrêté de congés et modalités de service.

7. (VEILLE RÉGLEMENTAIRE) ARRÊTÉ DU 24 JUILLET 2017 PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX PRÉSIDENTS ET DIRECTEURS DES EPES RELEVANT DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT ET DE GESTION DE CERTAINS AGENTS DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Mise en place d'un nouveau visa, valide à partir du 25/07/2017 :

Libellé du visa texte	Début de validité	Fin de validité	Visa relatif à la déconcentration	Visa créé au niveau de l'établissement
l'arrêté du 24 juillet 2017 portant délégation de pouvoirs aux présidents et directeurs des EPES relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur en matière de recrutement et de gestion de certains agents du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	25/07/2017	NULL	O	N

Fermeture des visas de déconcentration des populations IA - ITARF + BA - Bibliothèque - Musée, qui doivent être clôturés en date du 24/07/2017 :

Libellé du visa texte	Début de validité	Fin de validité	Visa relatif à la déconcentration	Visa créé au niveau de l'établissement
l'arrêté du 13 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux présidents des universités et aux présidents ou directeurs des autres établissements publics d'enseignement supérieur en matière de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale et de certains agents contractuels de l'Etat, affectés dans lesdits établissements	13/12/2001	24/07/2017	O	N
l'arrêté du 27 juin 2001 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux présidents des universités et aux présidents ou directeurs des autres établissements publics d'enseignement supérieur en matière de gestion des personnels des bibliothèques et de certains agents contractuels de l'Etat, affectés dans lesdits établissements	27/06/2001	24/07/2017	O	N

Paramétrage du nouveau visa sur les congés et modalités de service suivants, à l'identique des visas remplacés :

Congé ou Modalité de service	Type de population	Type de gestion de l'arrêté
Congé CLM	IA, BA	R
Congé accident de service	IA, BA	R
Congé d'adoption	IA, BA	R
Congé maladie	IA, BA	R
Congé maternité	IA, BA	R
Congé paternité	IA, BA	R
Congé paternité et accueil de l'enfant	IA, BA	R
Mi-temps thérapeutique	IA	R

Temps partiel	IA	R
---------------	----	---

Paramétrage du nouveau visa sur les arrêtés de carrière suivants, à l'identique des visas remplacés :

Type d'arrêté	Type de population	Type de gestion de l'arrêté
Avancement échelon	IA	R
Avancement échelon	IA	R
Classement après nomination consécutive à une inscription sur liste d'aptitude	IA	R
Classement après nomination consécutive à une inscription sur tableau d'avancement	IA	R
Classement après recrutement	IA	R
Recrutement et nomination en qualité de stagiaire	IA	R

8. MODIFICATION DES LIBELLÉS DU CONTRAT HA ET DU CODE STATUT C0106

Les libellés court et long du type de contrat de travail 'HA' et ceux du statut 'C0106' de contrat de travail sont modifiés. Cette modification ne donne pas lieu à une historisation des valeurs existantes : les nouveaux libellés annulent et remplacent les libellés actuels.

Pour le type de contrat 'HA', les libellés actuels sont « Handicap » / « Handicap ».

Pour le statut de contrat 'C0106', les libellés actuels sont « Handicapé » / « Handicapé ».

Dans les deux cas :

- le libellé court devient « BOE »
- le libellé long devient « Bénéficiaire de l'obligation d'emploi »